

**Résultat de la procédure de mise en concurrence relative
aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3491 en date du 19 octobre 2006,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2006,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le lot n°1 (dégustation de mets rôtis pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société POTEL ET CHABOT,*
- d'attribuer le lot n°2 (dégustation sur la thématique «découverte des mets de foie gras» pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société JEROME CAPLAUX RECEPTIONS,*
- d'attribuer le lot n°3 (dégustation de crustacés et de poissons pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société BUTARD ENESCOT,*
- d'attribuer le lot n°4 (dégustation «découverte de la gastronomie de régions françaises» pour les réceptions des personnalités et du personnel communal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société POTEL ET CHABOT,*
- d'attribuer le lot n°5 (dégustation de desserts pâtisseries et glaces avec animations pour les réceptions des personnalités et du personnel communal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société LENOTRE,*
- d'attribuer le lot n°6 (services de gardiennage des réceptions par du personnel de surveillance) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société AGIR SECURITE,*
- de procéder à la relance de la consultation par l'envoi d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour le lot n°7 relatif au placement d'hôtesse d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal)*
- de m'autoriser à signer le marché relatif au lot n°7 «placement d'hôtesse d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal)», dans la limite de 8 000 euros HT,*

- d'attribuer le lot n°8 (services d'animations pour la réception du personnel) du marché aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société CREATIVE EVENTS,
- de m'autoriser à signer les sept lots du marché et à les notifier aux dites sociétés,
- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents aux sept lots du marché,
- d'adopter un nouveau dossier de consultation d'entreprises portant le n°9 intitulé «services d'animations pour les soirées des personnalités», qui détaille les caractéristiques principales des animations attendues,
- de m'autoriser à signer le lot n°9 relatif aux services d'animations pour les soirées des personnalités, dans la limite de 15 000 euros HT.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Ruteaux

**Résultat de la procédure de mise en concurrence relative
aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007**

Au vu du rapport établi le 15 décembre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- attribuer le lot n°1 (dégustation de mets rôtis pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société POTEL ET CHABOT,*
- attribuer le lot n°2 (dégustation sur la thématique «découverte des mets de foie gras» pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société JEROME CAPIAUX RECEPTIONS,*
- attribuer le lot n°3 (dégustation de crustacés et de poissons pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société BUTARD ENESCOT,*
- attribuer le lot n°4 (dégustation «découverte de la gastronomie de régions françaises» pour les réceptions des personnalités et du personnel communal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société POTEL ET CHABOT,*
- attribuer le lot n°5 (dégustation de desserts pâtisseries et glaces avec animations pour les réceptions des personnalités et du personnel communal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société LENOTRE,*
- attribuer le lot n°6 (services de gardiennage des réceptions par du personnel de surveillance) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société AGIR SECURITE,*
- procéder à la relance de la consultation par l'envoi à l'envoi d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour le lot n°7 relatif au placement d'hôtesse d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal),*
- autoriser le Maire à signer le marché relatif au lot n°7 «placement d'hôtesse d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal)», dans la limite de 8 000 euros HT,*
- attribuer le lot n°8 (services d'animations pour la réception du personnel) du marché aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société CREATIVE EVENTS,*
- autoriser Madame le Maire à signer les sept lots du marché et à les notifier aux dites sociétés,*
- autoriser Madame le Maire ou mon représentant à signer les bons de commande afférents aux sept lots du marché,*

- adopter un nouveau dossier de consultation d'entreprises portant le n°9 intitulé «services d'animations pour les soirées des personnalités», qui détaille les caractéristiques principales des animations attendues,

- autoriser le Maire à signer le lot n°9 relatif aux services d'animations pour les soirées des personnalités, dans la limite de 15 000 euros HT.

Le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

**Résultat de la procédure de mise en concurrence relative
aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007**

En sa séance du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie de marché adapté (article 30 du Code des Marchés Publics).

Un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 26 octobre 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 31 octobre 2006).

Quatorze sociétés ont remis une offre. Il s'agit de AGIR SECURITE (a répondu au lot n°6), LENOTRE (a répondu au lot n°5), LES TOQUES (a répondu aux lots n°1, n°2, n°3 et n°4), CURTY'S (a répondu au lot n°4), CREATIVE EVENTS (a répondu aux lot n°8), ACTIVES SERVICES PLUS (a répondu au lot n°6), DALLOYAU (a répondu aux lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5), KASPIA RECEPTIONS SOUKHANOFF (a répondu aux lots n°2, n°3, n°4 et n°5), AUTRET TRAITEUR (a répondu aux lots n°1 et n°2), BUTARD ENESCOT (a répondu aux lots n°2, n°3, n°4 et n°5), JEROME CAPIAUX RECEPTIONS (a répondu aux lots n°2 et n°3), RIEM BECKER (a répondu aux lots n°2 et n°3), POTEL ET CHABOT (a répondu aux lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5) et DUVAL TRAITEUR (a répondu aux lots n°2, n°3, n°4 et n°5).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre 2006 et a retenu les entreprises dont la liste est énumérée ci-dessous, au regard de la qualité technique des projets.

Eu égard aux montants des marchés, le Conseil Municipal est saisi aux fins d'autoriser Madame le Maire à prendre les décisions suivantes :

- attribuer le lot n°1 relatif à la dégustation de mets rôtis pour les réceptions des personnalités, à la société POTEL ET CHABOT,

- attribuer le lot n°2 relatif à la dégustation sur la thématique «découverte des mets de foie gras» pour les réceptions des personnalités, à la société JEROME CAPIAUX RECEPTIONS,

- attribuer le lot n°3 relatif à la dégustation de crustacés et de poissons pour les réceptions des personnalités, à la société BUTARD ENESCOT,

- attribuer le lot n°4 relatif à la dégustation «découverte de la gastronomie de régions françaises» pour les réceptions des personnalités et du personnel communal, à la société POTEL ET CHABOT,

- attribuer le lot n°5 relatif à la dégustation de desserts pâtisseries et glaces avec animations pour les réceptions des personnalités et du personnel communal, à la société LENOTRE,

- attribuer le lot n°6 relatif aux services de gardiennage des réceptions par du personnel de surveillance, à la société AGIR SECURITE,

- procéder à la relance de la consultation par l'envoi d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour le lot n°7 relatif au placement d'hôtesses d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal),

- autoriser le Maire à signer le marché relatif au lot n°7 «placement d'hôtesses d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal)», dans la limite de 8 000 euros HT,

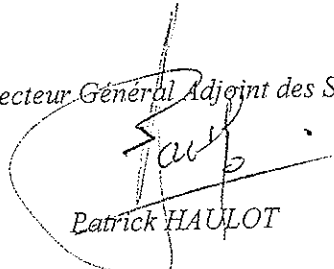
- attribuer le lot n°8 relatif aux services d'animations pour la réception du personnel, à la société CREATIVE EVENTS,

- adopter un nouveau dossier de consultation d'entreprises portant le n°9 intitulé «services d'animations pour les soirées des personnalités», qui détaille les caractéristiques principales des animations attendues,

- autoriser le Maire à signer le lot n°9 relatif aux services d'animations pour les soirées des personnalités, dans la limite de 15 000 euros HT.

Le procès verbal peut être consulté à la Direction de la commande publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (décret du 01^{er} août 2006), et notamment son article 30,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3491 en date du 19 octobre 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie de marché adapté,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 26 octobre 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 31 octobre 2006),

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2006,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est décidé d'attribuer le lot n°1 (dégustation de mets rôtis pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :*

POTEL ET CHABOT
3 rue de Chaillot
75116 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, composée des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation économique estimative de l'offre se situe à 61.696,00 euros TTC.

Article 2 *Il est décidé d'attribuer le lot n°2 (dégustation sur la thématique «découverte des mets de foie gras» pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :*

JEROME CAPIAUX RECEPTIONS
1 allée de la Duchesse
78830 BONNELLES

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, composée des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation économique estimative de l'offre se situe à 79.504,00 euros TTC.

Article 3 Il est décidé d'attribuer le lot n°3 (dégustation de crustacés et de poissons pour les réceptions des personnalités) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :

BUTARD ENESCOT
Bois de Boulogne
Route de Suresnes
75116 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, composée des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation économique estimative de l'offre se situe à 82.208,00 euros TTC.

Article 4 Il est décidé d'attribuer le lot n°4 (dégustation «découverte de la gastronomie de régions françaises» pour les réceptions des personnalités et du personnel communal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :

POTEL ET CHABOT
3 rue de Chaillot
75116 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, composée des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation économique estimative de l'offre se situe à 216.710,00 euros TTC.

Article 5 Il est décidé d'attribuer le lot n°5 (dégustation de desserts pâtisseries et glaces avec animations pour les réceptions des personnalités et du personnel communal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :

LENOTRE
44 rue d'Auteuil
75016 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, composée des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation économique estimative de l'offre se situe à 165.648,00 euros TTC.

Article 6 Il est décidé d'attribuer le lot n°6 (services de gardiennage des réceptions par du personnel de surveillance) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :

AGIR SECURITE
34 bis rue Parmentier
92800 PUTEAUX

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant forfaitaire de 3.542,10 euros HT.

Article 7 Il est pris acte, qu'en l'absence d'offres pour le lot n°7 (placement d'hôtesses d'accueil : uniquement pour la réception du personnel municipal) du marché relatif aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, le pouvoir adjudicateur est autorisé à procéder à l'envoi d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence.

Article 8 Le pouvoir adjudicateur est également autorisé à signer le marché à intervenir pour le lot n°7 (placement d'hôtesses d'accueil : uniquement pour la réception du personnel municipal) du marché aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, dans la limite de 8 000 euros HT.

Article 9 Il est décidé d'attribuer le lot n°8 (services d'animations pour la réception du personnel) du marché aux services de traiteurs pour les réceptions du nouvel an 2006/2007, à la société :

**CREATIVE EVENTS
9 bis rue Henri Martin
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant de 52 700 euros HT.

Article 10 Le Maire est autorisé à signer les sept lots du marché et à les notifier aux dites sociétés.

Article 11 Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents aux sept lots du marché.

Article 12 Un nouveau dossier de consultation d'entreprises portant le n°9 intitulé «services d'animations pour les soirées des personnalités», qui détaille les caractéristiques principales des animations attendues, est adopté

Article 13 Le représentant du pouvoir adjudicateur est autorisé à signer le lot n°9 «services d'animations pour les soirées des personnalités» dans la limite de 15 000 euros HT.